

Thuin, le 30 avril 2020



Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de  
S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et  
au COIB

Fédération Sportive reconnue  
par l'Exécutif de la  
Communauté Française

Mesdames, Messieurs, Membres et  
Tireurs de l'URSTBF

**Président**

**Concerne : Informations dans le cadre de l'épidémie du CORONAVIRUS  
Position de l'URSTBF - Aide en faveur du milieu sportif de la Ministre Glatigny**

Madame, Messieurs, responsables de club, membres et tireurs de l'URSTBF,

Nous espérons tout d'abord que vous vous portez bien ainsi que vos proches ?

Nous souhaitons préciser formellement la position de l'URSTBF, notamment dans cette période de déconfinement annoncé :

Les activités sportives de nos clubs ne sont pas autorisées, sous réserves, avant le 18 mai prochain, toute initiative, éparsée et non concertée avec l'URSTBF, n'est certes pas conforme à la volonté de la Ministre, ni en respect des consignes édictées par notre fédération ce 28 avril courant.

Le tir indoor restant totalement interdit et pour le tir outdoor, nous réitérons nos remarques et avertissements :

- pas de possibilité de respect de la distanciation sociale ;
- tranche d'âge de la population à risque ;
- risque de transmission indirecte (désinfection obligatoire après chaque tir) ;
- accès aux locaux communs toujours interdits par les décisions fédérales ;
- nos disciplines ne rentrent pas actuellement dans celles autorisées par le Conseil National de Sécurité (CNS) ;
- de plus, l'URSTBF a obtenu un gel des formalités d'examen, des renouvellements des LTS et de la possibilité de ramener les 12 cachets à uniquement 6 cachets dans la pratique du tir pour les LTS, ce qui écarte d'emblée le caractère urgent de reprendre le tir ;

- la Ministre, Madame Glatigny, ayant expressément demandé aux fédérations sportives de rendre un rapport préalable sur leurs procédures de déconfinement, nous avons reçu, ce jour, un dossier de présentation par fédération que nous allons nous atteler à compléter afin d'entamer de manière sécuritaire et pratique la reprise de nos activités dans des délais encore à convenir en concertation avec le Conseil National de Sécurité.

Communication reçue ce 30 avril de l'Administrateur général de l'Adeps, Monsieur A. Laitat

Le présent courrier fait suite à la demande du Cabinet de la Ministre des Sports Valérie Glatigny et est le prolongement de la réunion du lundi 27 avril.

- Rappel des mesures générales.

Comme vous le savez, à partir du 04 mai, de nouvelles dispositions seront admises. Toutefois, il est essentiel de rappeler les consignes élémentaires édictées depuis le 13 mars dernier, à respecter jusqu'à nouvel ordre, à savoir :

- Eviter la propagation du virus
- Eviter l'engorgement des structures hospitalières
- Interdiction des rassemblements de population
- Limitation des déplacements superflus
- Respecter les règles de distanciation sociale
- Recommandation du port du masque dans les lieux publics

A partir du 04 mai, l'activité physique et sportive pourra reprendre uniquement dans les infrastructures extérieures moyennant le respect des conditions supplémentaires suivantes :

- A l'air libre
- Avec 2 personnes maximum (en plus de celles qui vivent sous le même toit)
- Respect des distances de sécurité
- Vestiaires, douches et cafétérias sont interdits d'accès

Il importe également d'être particulièrement prudent et d'éviter de partager du matériel sportif.

De plus, la FFTir communique dans son bulletin d'information n° 5 que la reprise des activités des clubs de tir ne reprendrait pas avant le 15 juin !

Vous comprendrez que les décisions que nous prenons le sont dans un respect strict des recommandations liées au Covid-19, de la sécurité et de la santé de nos membres et surtout d'une fédération responsable.

De manière plus positive,

*A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aujourd'hui débloqué 4 000 000 euros pour soutenir les fédérations sportives reconnues et leurs clubs affiliés affectés par la crise sanitaire.*

*Un formulaire ad hoc, accompagné d'un modèle de trésorerie provisoire sera élaboré conjointement par l'Administration générale des Sports et l'ASIF afin de permettre l'appel à indemnisation et faciliter le traitement administratif des demandes. Celles-ci devront être rentrées pour le 5 juin et seront ensuite examinées et validées par le Gouvernement.*

Nous suivons ce dossier et vous informerons au fur et à mesure de son évolution.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Madame, Messieurs, responsables de club, membres et tireurs de l'URSTBF, l'expression de nos salutations sportives.

Pour le Conseil d'Administration,  
Joël ROBIN - Président

